

**Délibération N°2025.025 JEUDI 03 JUILLET 2025 A 18 H 30****DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS  
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 26 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.**

**PRESENTS :** Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Dominique KOLACZYK, M. Gaétan AMEELE, M. Claude CAUET, Mme Clotilde LESAINT, Mme Pascale BINET, Mme Christine VALLEZ

**REPRESENTE :** M. Guillaume LEFEBVRE par Mme Mélanie PAWLAK

**ABSENT EXCUSÉ :** Mme Caroline LEFEBVRE, M. Anthony LENGLET, Mme Katarina LESOING

**ABSENT :** M. Laurent CARTIGNY

est désigné secrétaire de séance : M. Maxime GOUBET

**Objet : Recrutement du personnel saisonnier pendant les vacances 2025**

**POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NE PRENT PAS PART AU VOTE : 2**

Madame le Maire rappelle que pendant la période des vacances estivales, les services municipaux connaissent un surcroît de travail et un amoindrissement des effectifs du fait des congés.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer au mieux la continuité du service public, elle propose à l'Assemblée :

- De permettre l'insertion des jeunes dans la vie municipale,
- De renforcer les services municipaux en procédant au recrutement temporaire d'au maximum 16 agents non titulaires comme suit :
- De fixer à 35 heures la durée hebdomadaire de travail pour chacun des agents non titulaires étant entendu que des jeunes âgés de plus de 16 ans et jusqu'à 18 ans peuvent être recrutés à ce titre,
- De fixer au montant du salaire horaire brut en vigueur (soit SMIC 11,88 €/heure) la rémunération de chacun des agents.
- De créer les postes d'agents non titulaires
- De fixer cette période à 2 semaines (soit 10 jours)

Ils percevront également une compensation de 10 % de leur salaire brut représentative des congés payés légaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 9 voix POUR et 2 ne prennent pas part au vote

D'accepter le recrutement de 16 agents non titulaires saisonnier dans les conditions présentées ci-dessus.

D'inscrire la dépense au Budget Primitif 2025 sur le compte 64 approprié.

Le Maire

Mélanie PAWLAK

  


Le secrétaire de séance

Maxime GOUBET

  
